
Communiqué

NON A LA MASTERISATION DE LA FORMATION DES MAITRES

Le ministère vient d'adresser aux organisations syndicales un texte portant sur « la réforme du recrutement et de la formation des enseignants », instituant le diplôme du master (bac + 5) comme condition au recrutement et à la titularisation des futurs enseignants dès la session du concours de 2010.

Ce texte confirme toutes les inquiétudes que la FNEC FP-FO avait déjà exprimées au moment de l'annonce par le ministère au mois de juin de la masterisation de la formation des maîtres.

Contrairement à ce que le ministère affirme dans ce document, la « masterisation » de la formation des maîtres loin de correspondre à un allongement de la formation initiale représente la disparition de toute formation professionnelle des enseignants, faisant également disparaître les IUFM en tant qu'institutions spécifiques ayant en charge de dispenser la formation initiale et continue aux enseignants.

Ce nouveau dispositif signifierait la fin de l'année de formation initiale rémunérée dans le cadre d'un statut de fonctionnaire stagiaire de l'Etat ; « la deuxième année de formation à l'IUFM, celle qui correspond actuellement, pour le futur enseignant, à une année rémunérée par l'Etat en tant que stagiaire, va certainement disparaître » a pour sa part déclaré à l'AFP le président de la conférence des directeurs d'IUFM suite aux annonces ministérielles. Or cette année d'IUFM qui est l'année de formation professionnelle représente 20 000 emplois dans la fonction publique, ce qui signifie que l'Etat fait l'économie de 20 000 traitements de fonctionnaires stagiaires en proposant la « mastérisation » de la formation des maîtres.

Pour le moment, les fonctions et les missions des enseignants quelque soit le corps auquel les enseignants appartiennent, sont encadrées par un statut, le statut de la Fonction Publique d'Etat. Seul ce statut permet de garantir à tous les élèves un droit égal à l'instruction assuré par des maîtres qualifiés, indépendants des groupes de pression, sélectionnés sur leur seul mérite académique et pédagogique. Grâce à ce statut, les enseignants bénéficient des mêmes conditions pour l'accès à un poste et à une mission

Si le projet ministériel voyait le jour, **les concours de recrutement donnant accès à un corps de fonctionnaires de l'Etat** comme le sont les actuels concours (CAPES, Agrégation, Professeur des écoles...) seraient remis en cause. Le ministère y fait d'ailleurs référence puisqu'il prévoit dans son texte « une professionnalisation accrue » des nouveaux concours proposés et la mise en situation sous forme de stages en responsabilité de classes des lauréats au concours « avec l'aide et le soutien de professeurs expérimentés ». Qu'advient-il alors des IMF (enseignants maîtres formateurs) du premier degré qui avaient pour mission de former nos jeunes collègues lors de leur année de stage ?

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP – FO n'a pas signé et ne signera pas la « lettre de convergences » sur la réforme de la formation des maîtres.

Devant les menaces de remise en cause du statut pour les lauréats des concours de 2009 comme de ceux qui seront recrutés à partir de 2010 et devant les difficultés à obtenir des réponses précises de la part des autorités de l'Education Nationale aux questions concernant les modalités de la mise en place de la mastérisation de la formation des maîtres, la FNEC FP-FO va être reçue au ministère de l'Education Nationale et au ministère de l'enseignement supérieur et exigera :

- Le maintien du concours de recrutement ouvrant droit au statut de fonctionnaire stagiaire d'état
- Le maintien d'une formation professionnelle rémunérée dans le cadre du statut de fonctionnaire stagiaire
- La défense du statut de fonctionnaire d'état pour tous les enseignants.

Montreuil, le 2 octobre 2008

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 – email : fneccpfo@fr.oleane.com – Site : <http://fo-fneccp.fr>